

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°86-2024-164

PUBLIÉ LE 26 JUIN 2024

Sommaire

DDT 86 /

86-2024-06-24-00005 - Arrêté n° 2024-BASP-3 du 24 juin 2024 portant modification des membres du comité social d'administration de la Direction Départementale des Territoires de la Vienne (2 pages)	Page 3
86-2024-06-24-00004 - Arrêté n° 2024-BASP-4 du 24 juin 2024 portant modification des membres de la formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et des conditions de travail, du comité social d'administration de la Direction Départemental des Territoires de la Vienne (2 pages)	Page 6

DDT 86

86-2024-06-24-00005

Arrêté n° 2024-BASP-3 du 24 juin 2024 portant
modification des membres du comité social
d'administration de la Direction Départementale
des Territoires de la Vienne



**ARRÊTÉ n° 2024-BASP-3 du 24 juin 2024
portant modification des membres du comité social d'administration
de la Direction Départementale des Territoires de la Vienne**

Le directeur départemental des territoires de la Vienne

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;

Vu le décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'État ;

Vu l'arrêté du 3 juin 2022 instituant des comités sociaux d'administration au sein des ministères de l'intérieur et des outre-mer ;

Vu l'arrêté n° 2023-BRGHDDI-1 du 24 janvier 2023 portant désignation des membres du comité social d'administration de la Direction Départementale des Territoires de la Vienne ;

Vu la démission par courrier électronique du 24 juin 2024 de Monsieur Patrick MARCHAIS, en qualité de membre titulaire du comité social d'administration de la Direction Départementale des Territoires de la Vienne ;

Vu la désignation par courrier électronique du 24 juin 2024 de Madame Aude MASSÉ en qualité de membre titulaire du comité social d'administration de la Direction Départementale des Territoires de la Vienne, en remplacement de Monsieur Patrick MARCHAIS ;

ARRÊTE

Article 1^{er}

Madame Aude MASSÉ est nommée en qualité de représentante titulaire du syndicat FO au sein du comité social d'administration susmentionné, en remplacement de Monsieur Patrick MARCHAIS.

Article 2

Le reste sans changement.

Article 3

Le présent arrêté est susceptible, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication de faire l'objet :

- d'un recours gracieux devant le préfet de la Vienne ;
- d'un recours hiérarchique devant le ministre de l'Intérieur ;

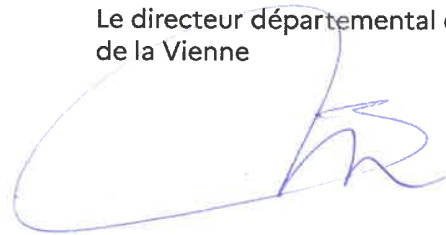
- d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Poitiers – 15, rue Blossac – CS 80541 – 86020 Poitiers par voie postale ou par voie dématérialisée via « télérecours citoyen » accessible sur le site Internet www.telerecours.fr.

Article 4

Le directeur départemental des territoires est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Poitiers, le 24 juin 2024

Le directeur départemental des territoires
de la Vienne



Benoît PREVOST-REVOL

DDT 86

86-2024-06-24-00004

Arrêté n° 2024-BASP-4 du 24 juin 2024 portant modification des membres de la formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et des conditions de travail, du comité social d'administration de la Direction Départemental des Territoires de la Vienne



**ARRÊTÉ n° 2024-BASP-4 du 24 juin 2024
portant modification des membres de la formation spécialisée en matière de santé,
de sécurité et des conditions de travail, du comité social d'administration
de la Direction Départementale des Territoires de la Vienne**

Le directeur départemental des territoires de la Vienne

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;

Vu le décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'État ;

Vu l'arrêté du 3 juin 2022 instituant des comités sociaux d'administration au sein des ministères de l'intérieur et des outre-mer ;

Vu l'arrêté n° 2023-BRGHDDI-2 du 24 janvier 2023 portant désignation des membres de la formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et des conditions de travail, du comité social d'administration de la Direction Départementale des Territoires de la Vienne ;

Vu la démission par courrier électronique du 24 juin 2024 de Monsieur Patrick MARCHAIS, en qualité de membre titulaire de la formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et des conditions de travail, du comité social d'administration de la Direction Départementale des Territoires de la Vienne ;

Vu la désignation par courrier électronique du 24 juin 2024 de Madame Aude MASSÉ en qualité de membre titulaire de la formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et des conditions de travail, du comité social d'administration de la Direction Départementale des Territoires de la Vienne, en remplacement de Monsieur Patrick MARCHAIS ;

ARRÊTE

Article 1^{er}

Madame Aude MASSÉ est nommée en qualité de représentante titulaire du syndicat FO au sein de la formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et des conditions de travail, du comité social d'administration susmentionné, en remplacement de Monsieur Patrick MARCHAIS.

Article 2

Le reste sans changement.

Article 3

Le présent arrêté est susceptible, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication de faire l'objet :

- d'un recours gracieux devant le préfet de la Vienne ;
- d'un recours hiérarchique devant le ministre de l'Intérieur ;
- d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Poitiers – 15, rue Blossac – CS 80541 – 86020 Poitiers par voie postale ou par voie dématérialisée via « télérecours citoyen » accessible sur le site Internet www.telerecours.fr.

Article 4

Le directeur départemental des territoires est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Poitiers, le 24 juin 2024

Le directeur départemental des territoires
de la Vienne

A blue ink signature of Benoît PREVOST-REVOL, consisting of a large, stylized initial 'B' followed by the name 'PREVOST-REVOL'.

Benoît PREVOST-REVOL